



# FORMULES D'INVITATIONS

## FORMULE INVITATIONS « ACCÈS LIBRE ADULTES PISCINE & SAUNA »

Chaque membre majeur, **inscrit à l'année** à une activité tennis, aquatique, fitness ou marche nordique, ou à la saison au tennis, bénéficie de **5 invitations payantes** (à 10 € l'unité) **pour inviter une personne majeure** non membre du TCC, jusqu'au 31 août de l'année en cours.

### Règles et/ou dispositions à respecter :

- Limitation à deux accès maximum pour chaque invité, quelque soit le nombre de personnes invitantes,
- Les invitations peuvent se faire en une fois ou en plusieurs fois,
- Le membre invitant vérifie sur le planning la disponibilité et le nombre de places restantes du créneau horaire désiré,
- Il doit ensuite **obligatoirement** soit, passer au club soit, téléphoner au secrétariat (02 33 47 08 90) pendant ses heures d'ouverture (à consulter sur le site internet) pour indiquer les noms et prénoms de ses invités,
- Il ne doit rien faire d'autre à ce moment sur son téléphone et surtout ne pas réserver directement pour lui-même,
- Après accord du secrétariat, il doit aller sur le Magasin de l'application pour acheter et payer en ligne ses invitations à la rubrique « Invitations Piscine » puis « Invitation adulte Piscine & Sauna » puis rappeler le secrétariat une fois cette action réalisée pour que celui-ci réserve alors sur l'application l'accès libre choisi sur la fiche de l'invitant et le nombre de personnes invitées,
- Une confirmation de ces réservations sera alors automatiquement adressée par l'application au membre invitant.
- L'Accès aux installations se fera sur les deux portes avec contrôle d'accès par l'invitant (via son téléphone ou sa carte) accompagné de ses invités,
- Limitation à deux accès maximum pour chaque invité,
- Bonnet à prévoir pour tous les invités.

## **FORMULE « ACCÈS LIBRE JEUNES FAMILLE PISCINE »**

**Chaque membre majeur, inscrit à l'année** à une activité tennis, aquatique, fitness ou marche nordique, ou à la saison au tennis, **parents ou grands parents bénéficie de 10 « Accès libres Famille à la piscine »** pour inviter **ses enfants ou petits enfants**, jusqu'au 31 août de l'année en cours.

- ✓ **Les 5 premières invitations sont gratuites, les 5 suivantes payantes au prix de 5 € l'unité,**
- ✓ **Les membres parents ou grands parents ayant leurs enfants et petits enfants inscrits à l'année au tennis bénéficient d'un accès illimité et totalement gratuit.**

### **Règles et/ou dispositions à respecter :**

- Les enfants et petits enfants sont placés **sous l'entière responsabilité** de leurs parents ou grands- parents qui devront **obligatoirement être présents dans la piscine** lors de cette formule d'accès libres,
- Enfants ou petits-enfants âgés de 6 à 18 ans au jour de l'invitation, sachant nager,
- La présentation d'un Brevet de natation déjà obtenu est fortement recommandée,
- Limitation à deux enfants ou petits enfants par membre parent ou grand parent en même temps dans la piscine
- Le membre invitant vérifie sur le planning la disponibilité et le nombre de places restantes du créneau horaire désiré,
- Il doit ensuite **obligatoirement** soit, passer au club soit, téléphoner au secrétariat (02 33 47 08 90) pendant ses heures d'ouverture (à consulter sur le site internet) pour indiquer les noms et prénoms de ses invités,
- Il ne doit rien faire d'autre à ce moment sur son téléphone et surtout ne pas réserver directement pour lui-même,
- Après accord du secrétariat et à partir de sa sixième invitation, il doit aller sur le Magasin de l'application pour acheter et payer en ligne ses invitations à la rubrique « Invitations Piscine » puis « Invitation jeunes Piscine Famille » puis rappeler le secrétariat une fois cette action réalisée pour que celui-ci réserve alors sur l'application l'accès libre choisi sur la fiche de l'invitant et le nombre de personnes jeunes invitées,
- Une confirmation de ces réservations sera alors automatiquement adressée par l'application au membre invitant.
- L'Accès aux installations se fera sur les deux portes avec contrôle d'accès par l'invitant (via son téléphone ou sa carte) accompagné de ses invités,
- Nombre d'accès limité à une seule séance d'une heure par semaine au maximum par famille,
- Accès au sauna strictement interdit,
- Réservations possibles seulement sur les **créneaux horaires spécifiques** dénommés « Accès libre Jeunes Famille Piscine » spécialement créées à cet effet et se trouvant sur le planning général, notamment les mercredi, samedi et dimanche après-midis,
- **À partir de la veille**, les places encore libres des créneaux horaires « Accès libres Jeunes Famille Piscine » pourront être réservées par tous les autres membres majeurs disposant des « Accès libres Piscine et Sauna », ces derniers acceptant alors la mixité entre les deux formules ; dans ce cas, les réservations devront se faire obligatoirement par le biais du secrétariat et non en ligne, **jusqu'au vendredi après-midi**,
- Accès aux installations sur les deux portes avec contrôle d'accès (accueil et vestiaire) par le membre invitant (via son téléphone ou sa carte) accompagné de ses invités,
- Bonnet à prévoir pour tous les invités.